



ADRESSE

HUMANLAB APAJH 44
Hyperlien Halles 1 & 2
5 allée Frida Kahlo - 44200 Nantes

ACCÈS

Tramway 1 : arrêt Médiathèque
Ligne 5 : arrêt République
Parking à proximité



ADHÉSIONS



Ou rendez-vous sur place
en demandant un bulletin
d'adhésion !

MÉCÉNAT



Un don en mécénat amène
droit à une réduction fiscale.

DONS



CARNET DU MAKER

CONTACT



Coordinateur du Humanlab - Samuel Dabouis :
06 49 66 99 80 - s.dabouis@apajh44.org

Communication :
com.humanlab@apajh44.org

Gestion de projets - Soline et Yves :
06 07 26 66 25 - humanlab@apajh44.org

@humanlabapajh44



HUMANLAB APAJH 44

Hyperlien - Halles 1 & 2 - 5 Allée Frida Kahlo - 44200 Nantes
Tél : 06.49.66.99.80 - Mail : s.dabouis@apajh44.org
www.humanlabapajh44.org

BIENVENUE AU HUMANLAB APAJH 44 !



MAKER

Nom, Prénom :

Nom de l'établissement associé ou porteur de projet (si existant) :

Courriel :

Téléphone :

Préférence de contact : SMS
 Appel
 Mail

RENDEZ-VOUS

Possibilité de rendez-vous en semaine (voir coordonnées en fin de document).

COMMENT ÇA MARCHE ?

J'ai une idée ou un projet de compensation pour moi



Je rempli le carnet du Maker



Je rencontre les bénévoles pour expliquer mon besoin



J'adhère au HUMANLAB



Je fabrique et/ou je fais fabriquer mon objet grâce aux «makers»

1. VOTRE PROJET

Décrivez votre projet en quelques mots :

Vous pouvez ajouter un schéma :

2. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'APAJH 44 fournit la documentation « telle quelle ».

L'APAJH 44 et le Humanlab ne fournissent cependant, aucune garantie de quelque élément que ce soit, qu'il soit explicite, implicite ou statutaire, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier, ou toute garantie que le contenu des articles sera sans erreur.

L'APAJH 44 et le Humanlab ne peuvent en aucun cas engager leur responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, ou dommages découlant de l'utilisation de la documentation des projets partagés par le humanlab APAJH 44.

AVERTISSEMENT

Les objets/projets présentés par le Humanlab APAJH 44 le sont **UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT** à titre d'informations, d'enseignements et d'explorations des possibilités du prototypage réalisable en fablab.

Leur mise en avant ne constitue en aucun cas un conseil de professionnel quant à leur usage, elle ne remplace pas l'avis d'un spécialiste médical ou paramédical seul en mesure d'évaluer, de conseiller et de proposer des matériels, imprimés ou non, correspondant à une situation et des besoins précis et personnels faisant suite à la réalisation d'un bilan complet.

La situation de handicap est délicate et complexe et doit être évaluée et accompagnée par des professionnels.

3. LE RÈGLEMENT DU HUMANLAB

3.1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement décrit les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement du Humanlab.

3.2. CHAMP D'APPLICATION

Le règlement du Humanlab s'applique à toute les personnes qui :

- Mènent un projet de création d'aide technique ou d'objet adapté,
- Soutiennent les projets de création à travers le bénévolat,
- Participent aux activités organisées par ce dernier (y compris à l'extérieur),
- Fréquentent les locaux pour découvrir le Humanlab.

Le coordinateur du Humanlab (Fabmanager) et les jeunes en mission de service civique sont chargés de mettre en œuvre les moyens techniques et humains visant à faire appliquer le présent règlement sous l'autorité de l'APAJH 44.

Le non-respect du règlement et notamment des mesures d'hygiène, de sécurité, et des règles de bienséance entraînera les sanctions suivantes:

- Éviction des lieux immédiate,
- Interdiction temporaire ou définitive d'accès au Humanlab.

3.3. ÉLABORATION, RÉVISION ET DIFFUSION DU RÈGLEMENT

Le règlement de fonctionnement du Humanlab est rédigé et validé par l'association APAJH 44.

Il peut être modifié à tout moment et les modifications apportées s'appliqueront de plein droit aux personnes concernées.

Le règlement est remis à toute personne concernée et est affiché dans les locaux du Humanlab.

3.4. PRÉSENTATION DU HUMANLAB - DÉDIÉ AU HANDICAP

Le Humanlab, géré par l'association APAJH 44, est un Fablab c'est à dire un "Laboratoire de Fabrication", plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, «intelligents» ou non. Il est dédié à la réalisation d'aides techniques favorisant le renforcement de l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur inclusion.

La démarche initiée avec chaque personne en situation de handicap autour de son besoin est une démarche d'empowerment. La personne est chef de son projet et une équipe composée de salariés, bénévoles ou jeunes en mission de service civique est présente pour la soutenir. Le principe étant que les humains améliorent leur quotidien en s'aidant mutuellement : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fablab>

3.5. CONDITIONS D'ACCÈS AU HUMANLAB

3.5.1. ACCÈS LIBRE

Le Humanlab est accessible :

- A toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie ayant un projet de création d'aide technique et souhaitant bénéficier du Humanlab,
- A toute personne souhaitant mettre à profit ses connaissances et compétences pour soutenir les projets de création au sein du Humanlab (bénévolat),
- A toute personne souhaitant participer aux activités organisées par ce dernier (y compris à l'extérieur),
- Aux visiteurs souhaitant découvrir le Humanlab.

3.5.2. CAS SPÉCIFIQUE DE L'ACCÈS AUX MINEURS

Les mineurs souhaitant accéder au HumanLab et à ses locaux, doivent obtenir l'autorisation signée d'un représentant légal. Les enfants de moins de 15 ans, devront systématiquement être accompagnés d'un adulte pour la participation aux activités.

3.6. CRÉATION ET SUIVI DES PROJETS

3.6.1. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour pouvoir mener un projet de création au sein du HumanLab de l'APAJH 44, nous demandons une contribution annuelle sous forme d'adhésion à l'APAJH 44 de :

- pour les bénéficiaires/particuliers : 25
- pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ou autres personnes morales ou professionnels non bénévoles rattachés à une personne morale : 50



Pour adhérer, scannez ce QR code ou rendez-vous directement sur le site de l'APAJH 44 : <https://www.apajh44.org/>

Les consommables comme le filament 3D sont à la charge de l'association. En revanche, le matériel électronique pour des objets plus conséquents doit être financé par le porteur de projet (en fonction du devis fournisseur).

3.6.2. SUIVI DES PROJETS

ELABORATION DU CARNET DU MAKER

Avant d'engager un projet au sein du Humanlab, il est remis au bénéficiaire un carnet du maker. Ce dernier devra y présenter son projet et préciser les informations nécessaires au Humanlab pour l'accompagner.

Le carnet du maker prévoit également que le bénéficiaire est responsable de la conception et de l'utilisation de l'objet adapté ou de l'aide technique créé dans le Humanlab.

C'est un document daté et signé par le bénéficiaire/maker.

RÉFÉRENTS

Les référents présents dans les locaux du Humanlab sont à l'écoute des usagers pour, selon leurs compétences :

- Les renseigner à propos du fonctionnement du lieu,
- Les initier à l'utilisation de certaines machines,
- Échanger des connaissances,
- Mettre en place de nouveaux projets, etc.

ACCÈS AUX LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

L'accès aux locaux du Humanlab est libre sur les horaires d'ouverture. Les usagers créateurs ont également accès aux équipements du Humanlab tels que les imprimantes 3D et le petit outillage.

Certaines machines disponibles comme les imprimantes 3D, la fraiseuse numérique, la scie sauteuse etc, peuvent toutefois présenter un danger si elles sont mal utilisées. Par conséquent et pour garantir la sécurité des personnes, leur utilisation est réservée au Fabmanager ou toute personne habilitée par ce dernier.

Quelques règles relatives à l'utilisation des équipements :

- Lire les manuels d'utilisation,
- Porter des Équipement de Protection Individuel (EPI) adaptés : gants, lunettes, veste, cheveux attachés, bouchons, casque, lorsque cela est nécessaire,
- Ranger et nettoyer les espaces et outils de travail une fois l'utilisation terminée,
- Aides les autres quand ils en ont besoin,
- Ne pas hésiter à demander de l'aide si nécessaire,
- Signaler au Fabmanager ou à un référent lorsqu'une machine est défaillante.

PARAINNAGE

Nous proposons aux personnes qui le souhaitent de parrainer un autre projet au sein du Humanlab afin de favoriser l'entraide et de transmettre ses compétences et ses connaissances.

Il suffira de se rapprocher du HumanLab pour avoir connaissance des projets en cours.

3.6.3. DOCUMENTATION

Chaque projet ayant été initié, développé ou achevé dans le cadre du Humanlab devra être documenté, afin que d'autres utilisateurs puissent éventuellement reproduire, mais aussi améliorer le résultat. Le participant s'engage à fournir une documentation dans un format libre.

3.6.4. MODALITÉS AUTOUR DE L'USAGER DROITS D'AUTEUR

Avec le concours de l'APA44 et des outils qu'elle met à disposition dans le cadre d'un projet de création, ou à l'aide du matériel financé par l'utilisateur lui-même, l'utilisateur créateur reconnaît que son objet sera en libre accès au Humanlab et qu'il mettra à disposition toute documentation ou informations utiles, conformément au point 36.3 ci-dessus, afin que son objet puisse être amélioré et/ou reproduit en tout ou partie par les autres usagers, qu'il fasse l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou non.

Dans l'hypothèse de la création d'un objet dans le cadre d'un projet informatique, l'utilisateur créateur pourra avoir recours à des licences libres dites «Open source». L'utilisateur créateur sera lié par les termes de la licence correspondante et devra donc se soumettre aux conditions indiquées dans cette licence.

Toute commercialisation ou tout dépôt de titre de propriété intellectuelle relatif à l'objet créé (brevet, dessin et modèle, marque) sera encadré par un contrat distinct et préalable entre l'APA44 et l'utilisateur créateur.

3.7. FONCTIONNEMENT

3.7.1 LOCALISATION ET CONTACTS

OÙ NOUS TROUVER ?

HUMANLAB APA44
Hyperlien Halles 1 & 2
5 allée Frida Kahlo - 44200 Nantes

ACCÈS

Tramway 1 : arrêt Médiathèque
Ligne 5 : arrêt République
Parking à proximité

CONTACT

Coordinateur du Humanlab - Samuel Dabouis : 06 49 66 99 80 - s.dabouis@apajh44.org

Communication : com.humanlab@apajh44.org

Gestion de projets - Soline et Yves : 06 07 26 66 25 - humanlab@apajh44.org

3.7.2. SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Site internet : <https://humanlabapajh44.org/>

Réseaux sociaux : humanlabapajh44



3.7.3. LES VISITEURS

Outre les usagers créateurs, le Humanlab est accessible gratuitement aux visiteurs qui souhaitent découvrir le Humanlab de l'APA44.

3.7.4. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Les personnes présentes au sein des locaux du Humanlab sont assurées par l'assurance de l'APA44.

Les makers sont responsables de la conception et de l'utilisation des objets adaptés ou aides techniques qu'ils créent dans le cadre du Humanlab. L'APA44 ne peut en aucun cas engager sa responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, ou dommages découlant de l'utilisation de la documentation des projets partagés par le Humanlab.

Les effets personnels des personnes présentes dans les locaux du Humanlab sont placés sous leur propre responsabilité.

3.7.5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En vous présentant dans les locaux du HumanLab, vous vous engagez à respecter les règles de sécurité existantes. Ainsi,

CONCERNANT LES LOCAUX, IL EST INTERDIT

- De manger et de boire, en dehors de la zone prévue à cet effet,
- De fumer et de vapoter,
- De pénétrer ou de demeurer dans le Humanlab en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue,
- D'y faire entrer des animaux, à l'exception des animaux d'assistance aux personnes (exemple : chien guide).

CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS, IL EST INTERDIT

- De se mettre en danger ou de mettre en danger les autres utilisateurs, par une utilisation inappropriée des outils mis à disposition,
- De ne pas porter les Equipement de Protection Individuel (EPI) lorsque cela est nécessaire (gants, lunettes, veste, cheveux attachés, bouchons, casque, etc).

Toute dégradation des locaux ou du matériel, tout vol, pourra entraîner une éviction immédiate et/ou une poursuite judiciaire impliquant notamment la réparation du dommage. Toute agression physique ou verbale à l'encontre des personnes présentes dans les locaux pourra faire l'objet d'une plainte.

3.7.5. RÈGLES DE BIENSÉANCE

Lorsque vous venez, apportez votre bonne humeur et vos compétences.

Le respect mutuel, ainsi que la bienveillance, sont des outils pratiques pour l'entraide des uns envers les autres.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte. Ils ne devront en aucun cas être cause de nuisances pour les autres usagers et les référents.

3.7.6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'APA44 est responsable du traitement des données personnelles qui sont demandées dans le cadre du fonctionnement du Humanlab. Elles sont nécessaires à la mise en œuvre des projets et à leur suivi, ainsi qu'à la gestion des personnes impliquées dans les projets du Humanlab (stagiaires, service civique, bénévoles).

Dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation ainsi que d'opposition au traitement et au transfert de ces données.

Pour toute information supplémentaire ou pour connaître la manière d'exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique générale de protection des données personnelles sur notre site internet : <https://www.apajh44.org/donnees-personnelles/> et contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse postale suivante : Direction de l'APA44 - A l'attention du Délégué à la protection des données, 12 Rue de Clermont, 44000 Nantes ou à l'adresse de courrier électronique suivante : dpo@apajh44.org

3.8. FORMULAIRE DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone :

Mail :

Autorise le Humanlab APAJH 44 à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) me représentant ainsi que mon témoignage recueillis dans le cadre de mon projet.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à :

Le :

Signature :

FORMULAIRE DE DROIT À L'IMAGE VERSION FALC

Tes informations

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone :

Mail :

Ce que tu autorises

Je soussigné(e) [Nom et prénom].....

J'autorise le Humanlab APAJH 44 à :

prendre et utiliser des photos ou vidéos où je suis visible ;
utiliser aussi mon témoignage (mes paroles) lié à mon projet ;
montrer ces photos, vidéos ou témoignages sur différents supports.

Cette autorisation est gratuite et non exclusive (je peux donner mon image ailleurs aussi).
Elle est valable dans le monde entier et sans limite de temps.

Le Humanlab s'engage à :

ne pas utiliser les images pour nuire à ma réputation,
ne pas utiliser les images d'une manière qui pourrait me faire du tort.

Je certifie aussi que je n'ai pas de contrat qui m'interdit d'utiliser mon image ailleurs.

Fait à :

Le :

Signature :



Le maker reconnaît avoir pris connaissance des conditions et règles présentées dans ce document et s'engage à les respecter.

Le à Nantes en double exemplaire

Signature du maker et/ou de son représentant légal :

CARNET DU MAKER

Notes